



ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Référence: WLI/100

5 avril 2023

PROTOCOLE PORTANT AMENDEMENT DE L'ACCORD SUR LES ADPIC FAIT À GENÈVE LE 6 DÉCEMBRE 2005

NOTIFICATION D'ACCEPTATION

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, le 4 avril 2023, la **Namibie** a accepté le Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC, fait à Genève le 6 décembre 2005 (le "Protocole").

Conformément à son paragraphe 4, le Protocole est entré en vigueur pour la Namibie le **4 avril 2023**.

La présente notification vous est remise conformément au paragraphe 5 du Protocole.

Ngozi Okonjo-Iweala
Directrice générale

23-2354

WT/Let/1604